

Les 7^{es} RENCONTRES DU FROMAGE FERMIER

.....
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Jeudi 11 octobre 2012

Carmejane

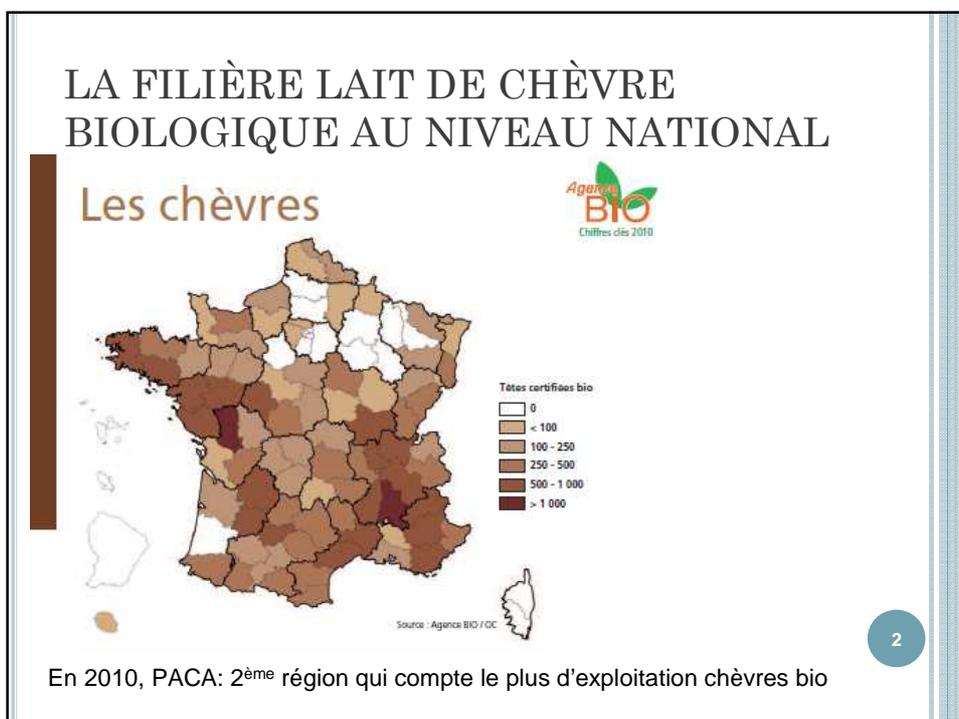
Le Chaffaut / Digne-les-Bains

La production et la transformation fermière du lait en Agriculture Biologique

- Techniciens caprins PACA
- Christine GUINAMARD (Institut de l'Élevage)
- Delphine SOLERS (Référente bio élevage PACA)



Actions de diffusion régionale des filières d'élevage
MAISON RÉGIONALE DE L'ÉLEVAGE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



LA FILIÈRE LAIT BIO EN PACA

- Les caprins bio: environ 50 exploitations, soit 15% des exploitations en PACA
- Les ovins lait bio: 10 exploitations, soit 20% des exploitations en PACA
- Les bovins lait bio: 15 exploitations, soit 6% des exploitations en PACA

3

LES FONDEMENTS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Le lien au sol
- La fertilité et l'activité biologique des sols
- Le bien-être animal
- L'absence d'OGM



4

RÉGLEMENTATION PRODUCTIONS VÉGÉTALES

- Pas d'engrais minéraux
- Pas de phytosanitaire
- Semences biologiques

CONSEQUENCES:

- Privilégier les rotations culturales
- Utilisation des engrais de ferme
- Travail du sol et calendrier très important

5

ALIMENTATION

- Au moins 60% de la ration journalière en fourrages grossiers
- Au moins 60% des aliments doivent provenir de la ferme, ou en coopération avec d'autres fermes de la région ou proche
- Utilisation d'OGM interdite



Tous les aliments doivent être bio!
Incidence économique forte, il faut privilégier l'autonomie alimentaire

6

SANITAIRE

- Repose sur la prévention!
 - Condition d'élevage adaptées
 - Rusticité des animaux
 - Médecine « naturelle »: aromathérapie, phytothérapie, huiles essentielles...
- Traitements « chimiques » utilisés seulement en curatif:
 - 3 par an et par animal à cycle de vie long
 - 1 par an et par animal à cycle de vie court



7

SANITAIRE

- Vaccin+prophylaxie obligatoire autorisés
- Antiparasitaires utilisés à titre curatif (faire la preuve: copro, avis du véto, aspect de l'animal...)
- Pas la possibilité d'utiliser des hormones pour synchroniser ou désaisonner
- Attention au délai d'attente légal: doublé pour le bio: incidence économique forte!

8

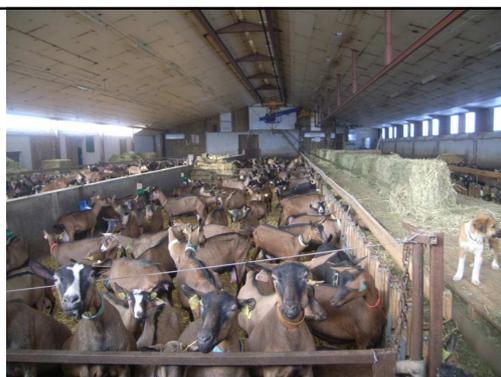
ÉLEVAGE DES ANIMAUX DE RENOUVELLEMENT

- Alimentation: au lait maternel de préférence à d'autres laits biologiques, pendant au minimum 45 jours
- Possibilité de dérogation annuelle si CAEV ou problème d'adoption
- Jeunes sous alimentation lactée pas soumis à l'obligation d'accès au pâturage
- Possibilité d'acheter 20% de femelles non bio pour le renouvellement (nullipares uniquement)

9

BÂTIMENTS

- Bâtiment pas obligatoire si conditions météo leur permettent de vivre à l'extérieur
- Aération et éclairage naturel abondant
- Aire de couchage sèche et recouverte de litière (au moins la moitié de la surface minimum)



| Type d'animal | Surface aire exercice | Surface intérieure |
|---------------|-----------------------|--------------------|
| Chèvre | 2.5 | 1.5 |
| Chevreau | 0.5 | 0.35 |

10

SPÉCIFICITÉS LAIT



- Tarissement

Traitement systématique interdit

- Hygiène de traite et des trayons

La totalité des **produits de nettoyage et de désinfection des installations de traite homologués sont utilisables.**

11

PÂTURAGE ET ESPACES EN PLEIN AIR

Dès que les conditions le permettent, les animaux ont accès à des pâturages.

- Possibilité pour les animaux bio de pâturer des parcelles non bio si terres domaniales ou communales
- Possibilités pour des animaux non bio élevés de façon extensive de pâturer des terres bio
- Attention au morcellement du parcellaire!

12

MIXITÉ BIO/NON BIO

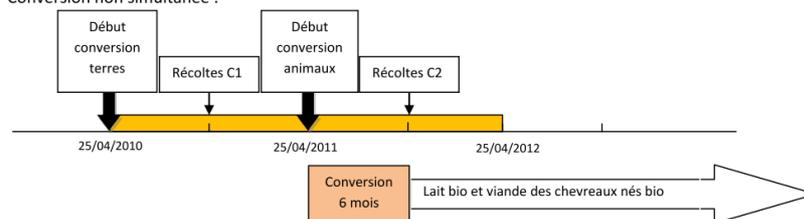
- Mixité possible au sein de l'exploitation si:
 - espèces différentes
 - bâtiments et parcelles clairement séparés

Exemple : atelier fromage bio et atelier porcin non bio possible

13

CONVERSION

Conversion non simultanée :



Attention, en conversion non simultanée, les animaux peuvent être nourris : au pâturage ou avec des aliments récoltés en C2 (ou 20% de foin récolté en C1).

14

PRODUCTION DE FROMAGES

- Produits de nettoyage: pas de restriction dans les produits courants
- Attention aux ingrédients utilisables:
Consulter la liste (voir les annexes disponibles sur le site de l'Agence Bio)
 - Sel bio,
 - Pas de conservateur, colorant, arôme de synthèse...
 - Présure/levures garanties non OGM par le fabricant

15

ETIQUETAGE EN BIO

- 2 types d'étiquette:
 - *Denrées à 95 % et plus d'ingrédients d'origine agricoles biologiques:*
seules denrées qui peuvent porter la mention agriculture bio et le logo européen
- The image shows two logos side-by-side. On the left is the 'AB' logo for Agriculture Biologique, featuring the letters 'AB' in a stylized font with a leaf above the 'B', and the words 'AGRICULTURE BIOLOGIQUE' below. On the right is the European Union organic logo, which is a green square with a white arc and twelve white stars.
- *Denrées avec certains ingrédients biologiques*
Référence à l'AB uniquement dans la liste des ingrédients
- Le nom et/ou le numéro d'agrément de l'organisme certificateur.
 - Validation par l'organisme certificateur

16



Caprins fromagers fermiers BIO ou CONVENTIONNELS

*Quelles différences sur le coût
alimentaire, la valorisation du
lait, le revenu ?*

*Christine Guinamard – Institut de l'élevage
Equipe réseau d'élevage caprin PACA*



www.idele.fr RENCONTRES DU FROMAGES FERMIRS – 11 OCTOBRE 2012 1

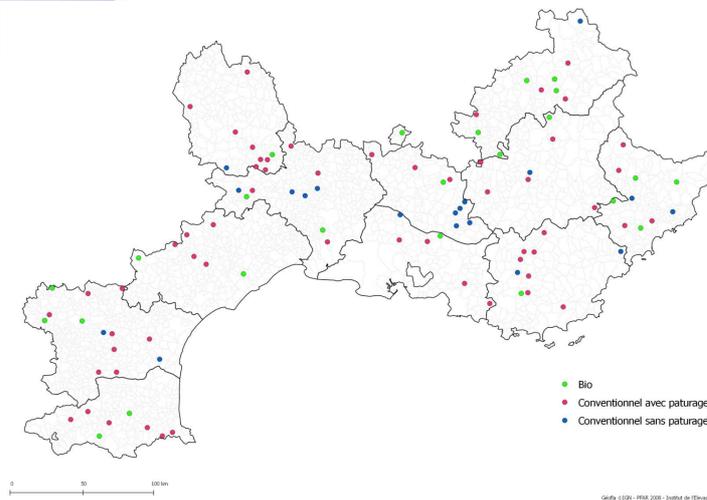
Les résultats d'une centaine d'éleveurs analysés.

- ▶ Utilisation de la base de données appui technique BTE GTE et de de celle du réseau de ferme de référence,
- ▶ Des exploitations caprines fromagères fermières des régions PACA et LR,
- ▶ Campagnes 2009 et 2010,
- ▶ **22 éleveurs BIO et 78 éleveurs conventionnels.**
 - ▶ 58 disposent de surfaces pour le pâturage et/ou les stocks. Ils distribuent moins de 850 kg de foin / chèvre.
 - ▶ 20 n'ont pas ou peu de surface et distribuent plus de 850 kg de foin / chèvre. L'alimentation est intégralement achetée.



www.idele.fr RENCONTRES DU FROMAGES FERMIRS – 11 OCTOBRE 2012 2

Des élevages sur l'ensemble du territoire



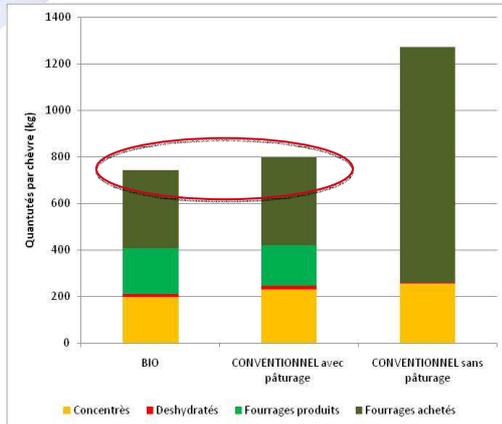
Quelques éléments descriptifs

| | Nombre | Main d'œuvre * Total * Exploitant | Nombre de chèvres | Lait total (litres) Lait / chèvre | Prix du lait (€/1000 litres) |
|-----------------------------|--------|---|-------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| BIO | 22 | 2,2 1,8 | 64 | 27 880 451 | 2 376 |
| CONVENTIONNEL avec pâturage | 58 | 2 1,75 | 61 | 31 510 519 | 2 019 |
| CONVENTIONNEL sans pâturage | 20 | 1,85 1,45 | 52 | 34 300 647 | 2 066 |

Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP

- ▶ Une soixantaine de chèvres pour les Bio et les conventionnels avec pâturage, une cinquantaine pour les conventionnels sans pâturage.
- ▶ Un gradient dans la production laitière totale et par chèvre.
- ▶ Un écart sur la valorisation entre Bio et conventionnels

Bio et conventionnels avec pâturage, des quantités distribuées très proches.



Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP

Concentrés

de 200 à 257 kg / chèvre soit entre 410 et 490 grammes de concentrés par litre de lait

Déshydratés

Anecdotique pour tous

Les fourrages

550 kg de fourrage distribué par chèvre (dont environ 1/3 produit) pour les bio et les conventionnels avec pâturage contre plus d'une tonne par chèvre pour les conventionnels sans pâturage



Bio et conventionnels avec pâturage, des coûts alimentaires également proches.

Concentrés

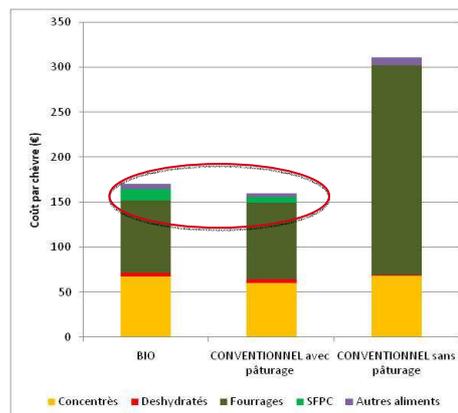
60 à 68 € / chèvre pour tous

Fourrages

Ecart de 1 à 3 entre les groupes pâturant et le groupe non pâturant (80 € à 233 €/ chèvre)

Coût alimentaire / 1 000 litres

Respectivement 390 et 350 € / 1000 litres pour les bio et les pâturant contre 510 € pour les non pâturant



Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP

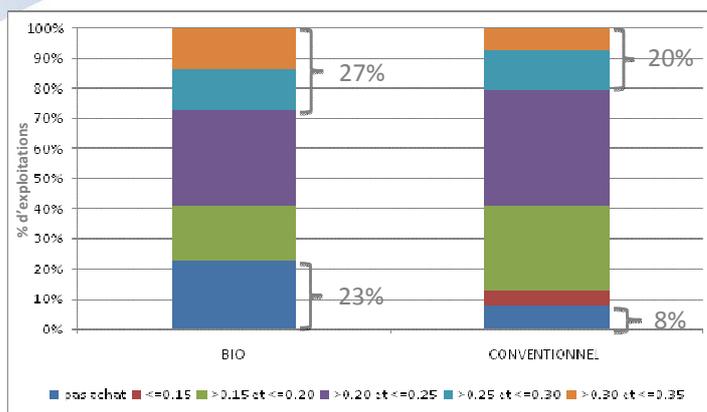


Le coût des fourrages achetés

- ▶ En moyenne pour les Bio : 0.24 € / kg de foin
- ▶ En moyenne pour les conventionnels : 0.22 € / kg de foin
- ▶ MAIS ... pas d'information sur les distances, le type de foin (prairie, luzerne,... de bonne qualité ou moyen), son conditionnement (petite ou grosses balles), le nombre de livraison... autant d'autres facteurs de variation du prix du foin.



Le coût des fourrages



Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP

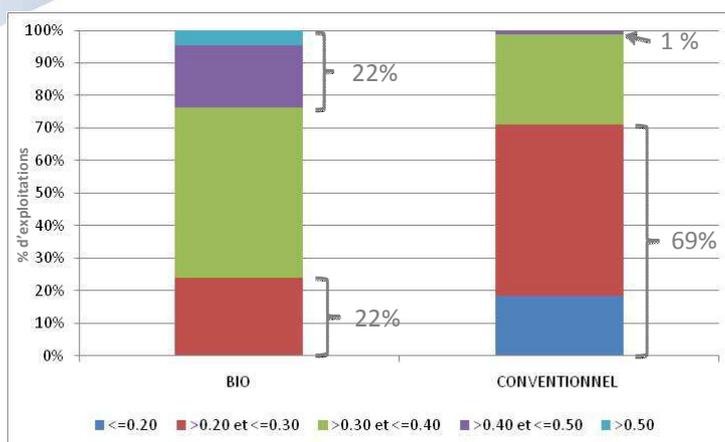


Prix des concentrés : + 0.1 € / kg en bio

- ▶ En moyenne pour les BIO : 0.35 € / kg de concentrés
- ▶ En moyenne pour les conventionnels : 0.26 € / kg de concentrés
- ▶ MAIS ... pas d'information sur le type de concentrés (céréales ou aliments plus élaborés)
- ▶ MAIS ... des éleveurs conventionnels achètent des concentrés bio pour la garantie sans OGM.



Prix des concentrés



Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP

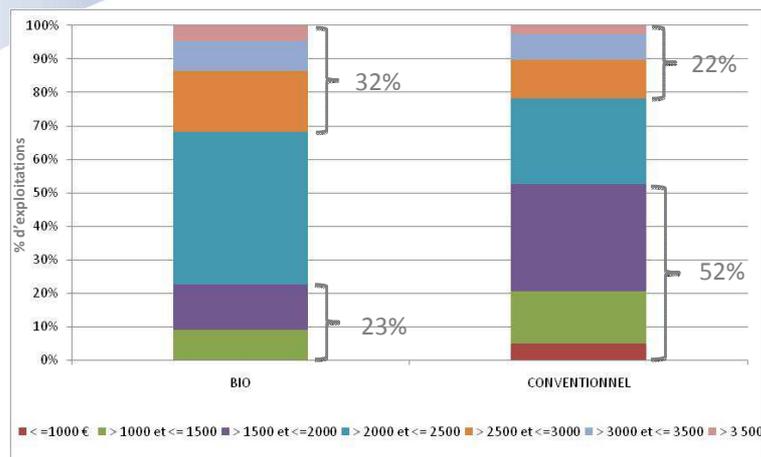


En bio, un plus sur la valorisation du lait.

- ▶ En moyenne pour les BIO : 2,376 € / litre
- ▶ En moyenne pour les 2 groupes de conventionnels : 2,030 €/ litre
- ▶ En BIO, moins d'écart dans les résultats individuels.
- ▶ Des valorisations supérieures à 3 €/ litre possibles en BIO comme en conventionnels.
- ▶ MAIS, pas d'info détaillée sur les circuits et sur le temps passé : débouchés spécifiques bio ou circuits « classiques »



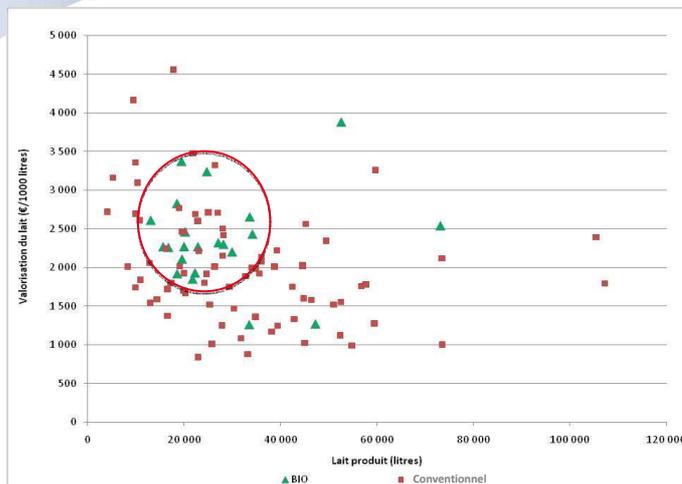
La valorisation du lait



Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP



Volume et valorisation du lait



Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP



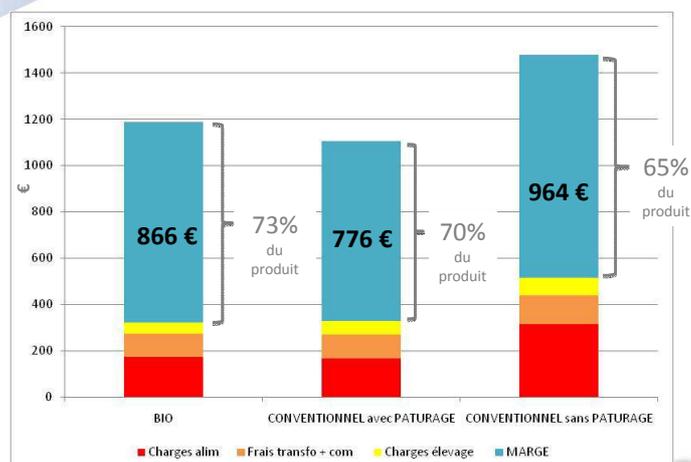
Des marges brutes supérieures en moyenne

MARGE DE L'ATELIER CAPRIN

- ▶ En moyenne pour les BIO : 54 240 €
- ▶ En moyenne pour les conventionnels : 45 000 €
(45 100 pour les « avec pâturage » et 48 300 € pour les « sans pâturage »)
 - ▶ impact fort de la valorisation du lait sur la marge,
 - ▶ des charges opérationnels très proches entre les Bio et les « avec pâturage »
 - ▶ Efficacité économique (Marge brute / produit brut) un peu supérieur pour les Bio : 73%, 70% pour les « avec pâturage » et 65% pour les « sans pâturage »



Marge brute par chèvre



Source : Réseau d'élevage Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon
Bases de données 2010 Diapason et BTE GTE LOGICAP



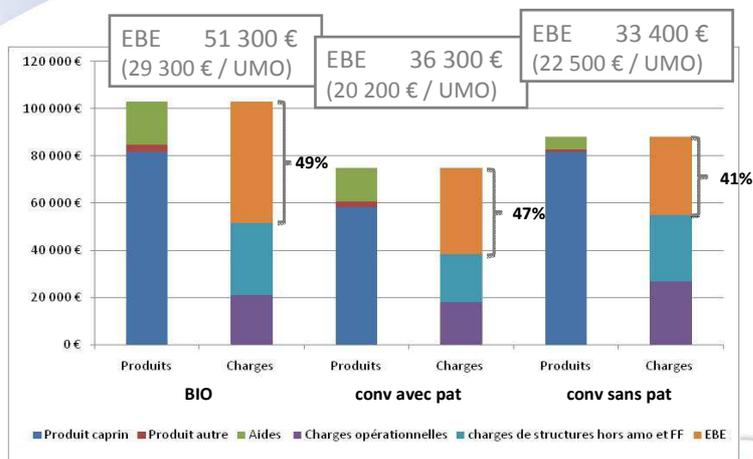
De meilleurs revenus disponibles...

► Analyse sur un échantillon plus réduit mais proche de l'échantillon total

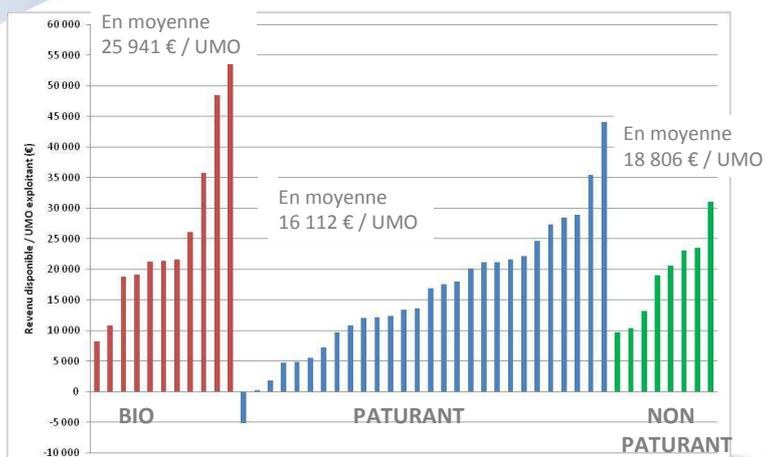
- **BIO (11)** : 30 974 litres produits par 75 chèvres, valorisation : 2.71 €/ litre, marge brute atelier : 67 295 €
- **CONVENTIONNEL avec PATURAGE (28)** : 29 184 litres produits par 64 chèvres, valorisation : 2.17 €/ litre, marge brute atelier : 43 631 €
- **CONVENTIONNEL sans PATURAGE (8)** : 37 535 litres produits par 54 chèvres, valorisation : 2.28 €/ litre, marge brute atelier : 55 421 €



De meilleurs EBE et une meilleure efficacité économique



Zoom sur les revenus disponibles



AIDES À LA CONVERSION BIOLOGIQUE EN 2012

| Type de culture | Montant / ha indicatif annuel soumis à un coefficient stabilisateur**** et à la modulation |
|---|--|
| Maraîchage*, arboriculture, raisin de table (sous abri ou plein champs) | 900 €/ha |
| Cultures légumières de plein champ, viticulture, PPAM | 350 €/ha |
| Cultures annuelles et prairies temporaires** | 200 €/ha |
| Prairies permanentes*** | 100 €/ha |
| Landes et parcours | 50€/ha |

- Pas cumulable avec PHAE
- Transformation possible PHAE2 vers l'aide à la conversion

1

AUTRES AIDES

- Crédit d'impôt:
1200 €+200 €/ha, plafonné à 2000 € /exploitant individuel
- Aide au maintien de l'agriculture biologique:

| Type de culture | Montant unitaire annuel |
|---|-------------------------|
| Maraîchage | 590 €/ha |
| Culture légumière de plein champ, arbo et viticulture | 150 €/ha |
| Culture annuelles (compris les PT < 5 ans) | 100 €/ha |
| Prairies permanentes | 80 €/ha |
| Landes et parcours | 25€/ha |

2

AUTRES AIDES

- Aides à la certification:
Prise en charge par le Conseil Régionale et l'UE à la hauteur de 100% dans la limite de 1000€, jusqu'à 2013.

3

- Avant de s'engager: les questions à se poser:

- Motivation?
- Faisabilité?
- Rentabilité?



4

© C. Douchin - Institut de l'Élevage